

<b>Création de logements tremplins</b> <b>(a) Commune :</b> Neufchâteau <b>(b) Nom du village ou de l'entité :</b> Tournay <b>(c) Descriptif :</b> Création de logements tremplins	Fiche n° M-3.01
	Priorité : Lot 3
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée ( / /20 ) <input type="checkbox"/>

## CREATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

### 1. Description du projet

Un logement tremplin consiste en une location, de maison ou d'appartement, exclusive pour les jeunes ménages. Les logements sont généralement composés de 2 à 3 chambres avec un espace bureau permettant de télétravailler. Les logements tremplins ne sont pas des logements sociaux, mais des logements à prix moyen, avec un bail courant sur une période limitée.

Les candidats locataires doivent répondre à plusieurs critères pour accéder à ce type de logement, un règlement d'attribution est rédigé par la Commune. L'objectif est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et d'encourager le maintien des services dans les villages.

Le principe du logement tremplin se traduit par la rétrocession d'une partie des loyers si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal. Les logements créés restent sous la propriété communale et le projet peut être réédité pour un autre jeune ménage.

Sur la commune de Neufchâteau, le village de Tournay peut accueillir cette structure de logement tremplin, car un terrain communal est encore disponible à proximité de la maison de village.

### 2. Justification du projet

Les jeunes rencontrent de plus en plus de difficultés pour accéder au logement sur l'ensemble du territoire de Neufchâteau. En effet, la commune subit une forte demande alimentée d'une part par la croissance démographique et la population jeune et, d'autre part, par la pression foncière, liée à la réduction du potentiel foncier et à la proximité avec le Grand-Duché du Luxembourg.

La création de logements tremplins sur la commune permettra de faciliter l'accès au logement pour les jeunes en leur apportant une solution locative temporaire et ainsi les maintenir sur le territoire.

La diversification et l'augmentation de l'offre en logements permettra de répondre à l'enjeu de la future croissance démographique.

### 3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

#### 1. Assurer l'épanouissement de toutes les générations en tenant compte de l'évolution démographique de la commune

1.3 En développant des logements innovants et inclusifs adaptés aux divers publics

**Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :**

<b>Plan Stratégique Transversal (PST) (2021-2024)</b>	O.S.1 Être une commune où il fait bon vivre
<b>Plan de cohésion sociale (2020-2025)</b>	Epanouissement social